

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS—L'AUGMENTATION DES PENSIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mardi, 29 avril, tel qu'en fait foi le hansard à la page 8102, j'ai posé la question suivante au premier ministre:

Ces derniers jours, l'International Nickel Company of Canada et l'Imperial Oil Limited ont annoncé leur intention de relever les pensions de leurs employés à la retraite; le premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement, pressera-t-il le gouvernement à aviser sans tarder au relèvement des pensions des fonctionnaires retraités?

Je croyais avoir posé une question directe et j'osais espérer qu'on y réponde par un oui. Mais le premier ministre (M. Trudeau) a répondu ceci:

Nous procédons conformément à nos projets, monsieur l'Orateur.

• (10.00 p.m.)

Je suis revenu à la charge en posant une question supplémentaire que voici:

Comme le président du Conseil du Trésor a dit le 8 janvier à une organisation représentant ces retraités qu'un rapport serait fait dans un délai de quelques semaines, le premier ministre peut-il nous dire quand on fera un exposé des progrès réalisés?

J'espérais encore recevoir une réponse bien franche, mais voici la réponse que j'ai eue, comme en fait foi le hansard:

Le très hon. M. Trudeau: C'est un projet confidentiel, monsieur l'Orateur.

Je me demandais ce que cela voulait dire. Je crois que le premier ministre m'a réellement envoyé promener. Autrement dit, le gouvernement se fatiguait de nos demandes répétées pour qu'on étudie la question terriblement importante de la valeur des pensions des fonctionnaires retraités, et je tiens à dire au premier ministre et au gouvernement que même si le député de Winnipeg-Nord-Centre ne soulevait pas la question aussi souvent que possible, la question ne disparaîtrait pas pour autant.

Il s'agit là d'un problème très réel dont la portée s'accroît. Il concerne non seulement les retraités de la fonction publique, mais aussi ceux des chemins de fer, les retraités de toutes catégories, et il s'applique aux retraites

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

versées en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Quand les prix montent, la valeur des retraites baisse. Quand le niveau de vie monte et que les retraités gardent la même pension, le fossé qui les sépare du reste de la société s'élargit en proportion. Ce problème exige une solution, qui ne peut être remise sans cesse, ce que fait le gouvernement.

Dans ma question, posée au premier ministre le 29 avril, comme je l'ai déjà dit, j'ai cité l'exemple de deux assez grandes sociétés canadiennes qui ont récemment pris des mesures en faveur de leurs anciens employés; je veux parler de l'International Nickel et de l'Imperial Oil. D'autres sociétés ont agi de même. La plupart des gouvernements provinciaux ont pris des initiatives en ce domaine. Récemment, le gouvernement du Royaume-Uni, pour la septième fois, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a augmenté les pensions de ses fonctionnaires retraités.

Le communiqué de presse de l'International Nickel m'a intéressé. Je sais gré à cette compagnie de m'avoir fait tenir une copie de ce communiqué, car il annonce un relèvement des pensions qui n'est pas sans importance. En effet, l'augmentation varie entre 4 p. 100, pour ceux qui ont été mis à la retraite en 1964, et 25 p. 100, pour ceux qui ont pris leur retraite avant 1951.

On reconnaît donc de plus en plus qu'il faut faire quelque chose à ce sujet. Pour ma part, je ne doute aucunement qu'un jour viendra où il sera d'usage d'indexer les pensions sur les traitements et les salaires de ceux qui travaillent encore. Pourquoi le gouvernement temporise-t-il, et veut-il être le dernier employeur à reconnaître ce principe? C'est maintenant qu'il faut agir. Le gouvernement doit battre la marche au lieu de suivre, ou de ne rien faire du tout. Donc, monsieur l'Orateur, ma question au premier ministre, le 29 avril, était fondée et elle méritait une réponse directe.

La Chambre est saisie de cette question depuis fort longtemps. Le rapport unanime d'un comité spécial a été déposé à la Chambre le 8 mai 1967. On nous a donné une foule d'assurances et de promesses. Tout ce que j'ai demandé au premier ministre le 29 avril, c'est de nous assurer qu'il ferait de son mieux pour obtenir que les membres de son cabinet se hâtent de terminer leur étude de cette question. J'espère que le porte-parole du premier ministre, ce soir, me donnera l'assurance qu'on essaiera d'obtenir que le cabinet fasse avancer l'examen de cette question, plutôt que de le retarder comme il l'a fait jusqu'ici.